



## Minorisés, minoritaires, minorés : Tensions autour des tentatives institutionnelles de participation et d'inclusion

### *Compte Rendu d'un Partage d'expériences organisé par l'Observatoire International de Démocratie Participative (OIDP)*

Lors de la 21<sup>e</sup> conférence de l'OIDP, organisé à Grenoble du 7 au 10 décembre 2022, les gouvernements locaux ont adopté une déclaration commune : « Nous nous engageons à systématiquement améliorer la présence, la place et le pouvoir de participation des femmes, des minorités de genre, des communautés autochtones, dans nos dispositifs de démocratie participative... » Comment cet engagement se traduit dans la pratique ? Quelles expériences favorisent l'expression des groupes et personnes souvent absentes du débat public ? Quels effets ont ces démarches volontaristes sur la prise en compte des groupes minorisés et minorés ? La participation à ces dispositifs s'inscrit-elle dans un parcours d'engagement ou est-elle une expérience isolée ? Ces expériences favorisent la constitution de groupes actifs, politisés ou de défense d'intérêts collectifs ?

#### **Avec l'intervention de :**

- *Annabelle Bretton, Adjointe au Maire de Grenoble*
- *Adrià Duarte, Coordinateur de l'OIDP*
- *Guy Grenier, Secrétaire Général de l'Office de Consultation Publique de Montréal*
- *Pauline Vergalito, Garante Adjointe des Commissions délibératives, Parlement francophone bruxellois*

*Avec la modération par Diego Fernández Varas, Responsable du Service Participation et Vie Associative de la Ville de Grenoble*

#### **Contenu de la session**

**Adrià Duarte** a démarré la session en réalisant une présentation de l'OIDP et en soulignant le rôle de l'inclusion dans les démarches participatives. L'agenda politique de l'OIDP signale que tous les dispositifs de démocratie participative et délibérative

doivent introduire des critères pour l'inclusion des minorités et différents collectifs qui conviennent à la société.

À la suite il a présenté trois expériences présentées au Prix ODP qui engagent des minorités et collectifs vulnérables dans des processus de participation et concertation :

- Grand Manchester : Théâtre législatif sur la stratégie de prévention des sans-abri. L'inclusion des personnes destinataires de cette politique publique, un collectif vulnérable très éloigné des institutions à travers une méthodologie innovante, qui utilise l'art et l'amusement comme technique.
- Quito : laboratoire d'innovation sociale de l'unité de politique sociale du conseil municipal de San José. Une autre expérience plus inclusive à travers la participation des personnes en situation de détresse et de vulnérabilité.
- Las Palmas de Gran Canaria : processus participatif des enfants. Une concertation pour inclure les enfants des communautés plus défavorisées dans les institutions locales.

**Annabelle Bretton**, adjointe à la ville de Grenoble.

La ville de Grenoble a une culture de la participation historique, dans le premier mandat du maire Éric Piolle il y a eu un lancement des démarches participatives aujourd'hui une évolution de ces dispositifs.

Transformations et adaptations permanentes dans les dispositifs.

- Augmenter la représentativité par le système aléatoire : Tirage au sort avec des quotas. Précarité, collègues, enfants, etc. la question de la permanence des participantes, ce qui veulent venir.
- Comment aller chercher les gens. Passage vers l'aller-vers et se rendre dans les quartiers, accompagnements. Revenir vers la proximité.
- Comment créer les conditions pour que cette parole soit entendue, espaces, lieux sûrs, Accompagnement- être là et disponible pour que chacun puisse participer. Le cheminement est plus important que les résultats. Déclencher l'engagement en faisant découvrir les espaces de participation
- Multiplication des espaces pour ouvrir des espaces de participation pour toutes et tous. (plateforme, lieux de vie)

Former les agents dans le terrain pour permettre aux habitant-es d'avancer., interpellier, proposer, agir.

### **Guy Grenier**, Office de consultation publique de Montréal

M Grenier a fait une présentation du contexte de Montréal, une ville multiculturelle d'environ 2 millions d'habitants et de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM), organisation créée par une loi, ce que lui confère d'être une institution indépendante qui ne peut pas être dissoute, l'office agit sur saisine du conseil municipal.

Par son mandat l'OCPM a commencé à travailler par un positionnement passif d'abord, en travaillant uniquement avec les personnes qui venait participer aux consultation, mais depuis un temps l'organisation fait un travail pour inclure les différents groupes sociaux de la Ville.

A travers une cartographie du public, l'organisation des démarches se déroule sur l'objectif de taux de participation des publics, pour arriver à toucher les publics ciblés dans l'objectif idéal.

Montréal dispose du Droit d'initiative citoyenne : 15000 citoyens, demandent de faire une consultation publique. Ce dispositif démocratique c'est mis en place 3 fois : agriculture urbaine ; racisme et discrimination systémique ; et sur la dépendance aux énergies fossiles.

La dernière grande consultation a été sur la Planification de l'urbanisme de la ville pour 2050 : comment faire pour susciter la participation des jeunes : travail avec les établissements scolaires (difficile), méthodologie par l'art et les expressions artistiques comme moyen de prise en compte des paroles des enfants. Sur le volet des 6-12 : extraterrestre qui vit son premier jour à Montréal, ils demandent leur impression sur la ville.

### **Pauline Vergalito**, Garante des commissions délibératives dans le Parlement francophone bruxellois.

Explication de la mise en œuvre des commissions délibératives. Objectif : produire des recommandations destinées au parlement ou à toute institution concernée.

Un suivi est établi 9 mois après la fin de la commission :

- Tirage au sort sur le registre national.

- Ouverture d'une ligne téléphonique pour l'inscription et répondre aux questions.
- Visio conférences avec les jeunes pour expliquer et susciter la participation de ce groupe d'âge.
- Système de remplacement
- Pour l'instant on n'a pas de solution pour les personnes non binaires, dans le cadre du tirage au sort.

Pour garantir l'inclusion :

- Facilitation et animations Réunions en soirée et week-ends
- Accompagnement spécifique des jeunes
- Garde d'enfants de 0 à 12 ans gratuite
- Buddy system – on permet aux participant-es non francophone ou néerlandais de venir avec une personne qui l'aide pour la traduction et pour les prises de parole.
- Assistance pour les personnes en situation de handicap

Quelques conclusions :

- Pas ou peu de désistement
- Prise de confiance de la part des citoyens,
- Rétablissement du lien de confiance entre parlementaires et citoyens
- Engagement citoyen dans la politique locale
- Meilleure compréhension du fonctionnement démocratique et des institutions
- Volonté de participer à nouveau dans une commission délibérative.

Il reste à faire :

- Suivi des délibérations : lenteur du suivi
- Jeunes : mobilisation dans le milieu scolaires inclusion des sans abris
- Vote décisionnel citoyenne
- Manque de visibilité et de connaissance du dispositif, communication
- Lourdeur du processus

### **Point à retenir**

- Il est nécessaire de cartographier des différents groupes, collectifs qui composent nos villes et territoires.
- Il faut mettre en place des dispositifs de démocratie, ainsi qu'une communication, adaptés à ces différents publics.
- Les différents dispositifs doivent être interconnectés et travailler à créer une culture de la participation dans nos villes et territoires.
- Évaluation et évolution de ces dispositifs pour les adapter au contexte changeant.